

DEMANDE D'IMMATRICULATION DES PERSONNES PHYSIQUES

PIECES A PRODUIRE

1 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE

○ IDENTIFICATION DE LA PERSONNE TENUE A L'IMMATRICULATION

→ Français

- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.

→ Etranger résidant en France

a) Personne ressortissante d'un état membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (1) ou d'un état avec lequel ont été conclus des accords (2) :

- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité

b) Personne d'une autre nationalité :

- Copie du titre ou du récépissé du titre de séjour portant mention de l'activité commerciale, industrielle ou artisanale autorisée, de la carte de séjour « vie privée et familiale » ou de la carte de séjour portant la mention « compétences et talent » **ou** copie de la carte de résident.

→ Etranger ne résidant pas en France

- Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

→ Mineur émancipé

- Autorisation du juge des tutelles dans la décision d'émancipation

○ IDENTIFICATION DU CONJOINT QUI A OPTÉ POUR UN STATUT (en application de l'article L.121-4 : conjoint collaborateur, conjoint salarié)

- Justificatif d'identité faisant état du mariage ou du pacs
- Déclaration d'option de conjoint collaborateur

Pour le statut de conjoint salarié pas de pièce justificative à produire.

(1) L'Espace Économique Européen : Union Européenne, République d'Islande, Principauté du Liechtenstein, Royaume de Norvège.
(2) Accords particuliers : Principautés d'Andorre et de Monaco, République Populaire d'Algérie, Confédération Suisse.

○ **CONDITIONS D'EXERCICE**

→ **Pour la ou les personnes tenues à l'immatriculation :**

- Attestation sur l'honneur, sur papier libre, relative à l'absence de condamnation ou de sanction civile ou administrative de nature à interdire l'exercice d'une activité commerciale, faisant apparaître la filiation.

→ **Activité réglementée**

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, du diplôme ou du titre, conformément à l'article R. 123-95.

→ **Personne ayant le pouvoir d'engager l'assujetti**

Personne ayant le pouvoir dans l'établissement d'engager à titre habituel par leur signature l'assujetti :

- Pièce relative à l'identification et attestation sur l'honneur, sur papier libre, relative à l'absence de condamnation ou de sanction civile ou administrative de nature à interdire l'exercice d'une activité commerciale, faisant apparaître la filiation.

○ **AFFECTATION DE PATRIMOINE**

→ Les pièces justificatives, ci-dessous, sont des dépôts d'actes, **un seul exemplaire** doit être présenté.

- Déclaration d'affectation de patrimoine par un entrepreneur individuel à responsabilité limitée, comprenant les renseignements généraux, les états descriptifs, la ou les fiche(s) signalétique(s)
- Acte notarié relatif à l'affectation d'un bien immobilier ou d'une partie et justificatif de publicité au Bureau des hypothèques
- Rapport d'évaluation d'un bien supérieur à une valeur de 30 000 euros, réalisé par un professionnel du chiffre ou réalisé par un notaire si ce bien est un bien immobilier
- Lorsque le bien immobilier est indivis, un état descriptif de division
- Biens communs ou indivis : Accord exprès du conjoint commun en biens ou des co-indivisaires

2 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT

- **Justificatif de la jouissance des locaux ou justificatif de l'adresse de l'entreprise fixée au local d'habitation**, par tout document établi au nom de la personne tenue à l'immatriculation permettant de justifier de la réalité de l'adresse déclarée. Constituent des justificatifs :

- ✓ Une facture de téléphone ou d'électricité ou une taxe foncière au nom de l'entrepreneur individuel,
- ✓ Une facture de téléphone ou d'électricité ou une taxe foncière au nom d'une autre personne, à laquelle est jointe une attestation de ladite personne faisant état de la mise à disposition du local.

- **Origine d'un fonds de commerce acquis ou reçu**

→ **Par achat, licitation, attribution par voie de partage :**

- ✓ Copie de l'acte et attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci.

→ **Par voie de donation :**

- ✓ Copie de l'acte de donation

→ **Par dévolution successorale, sans partage ni licitation :**

- ✓ Copie de l'acte de notoriété ou de l'intitulé d'inventaire

→ **Par location-gérance :**

- ✓ Pour le locataire-gérant, copie du contrat de location-gérance et attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci

→ **Par gérance-mandat :**

- ✓ Pour le mandataire, copie du contrat de gérance-mandat et attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci

→ **Dans le cadre d'un plan de cession, pour la gestion d'un fonds de commerce cédé :**

- ✓ Copie du jugement ordonnant le plan de cession.

○ **ETABLISSEMENT SITUE DANS UN ETAT MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE**

- Extrait d'immatriculation ou document équivalent.

Important :

♦ **Pour les conjoints communs en biens :**

- **Attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs (en 1 exemplaire).**

♦ **Pour les bénéficiaires d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (C.A.P.E.) :**

- **Copie de ce contrat**

EN CAS DE MANDATAIRE : UNE PROCURATION.

TOUTEFOIS, UNE PROCURATION N'EST PAS NECESSAIRE LORSQU'IL RESULTE DES ACTES OU PIECES DEPOSES A L'APPUI DE LA DEMANDE QUE LE MANDATAIRE DISPOSE DU POUVOIR D'EFFECTUER LA DECLARATION.

- ✓ **Les documents produits doivent être traduits en langue française.**